

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné que, le **13 juillet 2026**, à compter de **20 h**, en la salle du conseil de l'édifice municipal situé au **40**, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Mont-Joli, le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli entendra toute personne intéressée à formuler des commentaires sur la demande de dérogation mineure inscrite à cet avis. Après avoir entendu les personnes intéressées, le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli statuera sur cette demande de dérogation mineure.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

- Immeuble situé au 1477, Jacques-Cartier

NATURE ET EFFET de la demande de dérogation mineure	RÈGLEMENT Article(s)	NORME(S)
Permettre de régulariser la marge de recul de 0,00 mètre de la construction accessoire visant l'accès à Métis Lab depuis l'avenue de la Gare. Empiètement d'au plus 0.5 mètre dans l'emprise de la rue	Règlement de zonage numéro 2009-1210 à l'article : 7.11	Les marges de recul sont de 1,5 mètre.

Le présent avis public peut être consulté :

- sur le site Internet de la Ville au : www.ville.mont-joli.qc.ca
- au Service du greffe, au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Mont-Joli, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à midi.

Donné à Mont-Joli, ce 15^e jour de juin 2026.



Françoise Virginie Lechasseur, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 16h le quinzième (15^e) jour du mois de juin 2026 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.



Françoise Virginie Lechasseur, avocate
Greffière